

Amendement 6**Cornelis de Jong**

au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de décision**B7-0001/2014****Conférence des présidents**

Attributions des commissions parlementaires permanentes

Proposition de décision**Paragraphe 1 – section X – point 1***Proposition de décision**Amendement*

1. à la coordination, sur le plan de l'Union, des législations nationales dans le domaine du marché intérieur et à l'Union douanière, notamment en ce qui concerne:
 - a) la libre circulation des marchandises, y compris l'harmonisation des normes techniques,
 - b) la liberté d'établissement,
 - c) la libre prestation des services, à l'exception du secteur *financier et* postal;

1. à la coordination, sur le plan de l'Union, des législations nationales dans le domaine du marché intérieur et à l'Union douanière, notamment en ce qui concerne:
 - a) la libre circulation des marchandises, y compris l'harmonisation des normes techniques,
 - b) la liberté d'établissement,
 - c) la libre prestation des services, à l'exception du secteur postal;

Or. en

8.1.2014

B7-0001/7

Amendement 7

Cornelis de Jong

au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de décision

B7-0001/2014

Conférence des présidents

Attributions des commissions parlementaires permanentes

Proposition de décision

Paragraphe 1 – section VI – point 4

Proposition de décision

Amendement

4. aux règles concernant la concurrence,
les aides d'État ou les aides publiques;

supprimé

Or. en

8.1.2014

B7-0001/8

Amendement 8
Cornelis de Jong
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de décision
Conférence des présidents
Attributions des commissions parlementaires permanentes

B7-0001/2014

Proposition de décision
Paragraphe 1 – section X – point 4 bis (nouveau)

Proposition de décision

Amendement

*4 bis. aux règles concernant la
concurrence, les aides d'État ou les aides
publiques.*

Or. en